

DÉCLARATION DE REMPLACEMENT

A adresser au CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE LA SEINE-SAINT-DENIS
2, Rue Adèle - 93250 VILLEMOMBLE - tél. : 01.45.28.08.64 – Fax : 01.48.94.35.50

Dans le cadre du contrat signé le ____/____/____ entre le Dr _____ et

M. Mme ou le Dr _____

Le Docteur : _____ exerçant à _____

Rue : _____ N° _____ Spécialité _____

DEMANDE L'AUTORISATION DE SE FAIRE REMPLACER : (*)

DU _____ AU _____

DU _____ AU _____

DU _____ AU _____

DU _____ AU _____

Par M _____

Adresse _____

Cadre à remplir par le **GÉNÉRALISTE**
Titulaire de la licence de remplacement
N° _____ du Conseil de l'Ordre de

Cadre à remplir par le **SPÉCIALISTE**
Titulaire de la licence de remplacement
de spécialité N° _____ du Conseil
de l'Ordre de _____

OU

OU

Inscrit au Tableau de _____
Sous le N° _____

Inscrit au Tableau de _____
Sous le N° _____

Date :

SIGNATURE DU MÉDECIN :

« J'ATTESTE N' AVOIR AUCUN EXERCICE MÉDICAL
PENDANT LA DURÉE DE CE REMPLACEMENT »

SIGNATURE DU REMPLAÇANT :

(*) Cette annexe ne peut couvrir une période supérieure à trois mois et devra être renouvelée si nécessaire, avant son terme.

INSTALLATION APRÈS REMPLACEMENT

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR L'ARTICLE 74 DU NOUVEAU CODE DE DEONTOLOGIE

Un médecin qui, soit pendant, soit après ses études, a remplacé un de ses confrères pendant une période supérieure à TROIS MOIS ne doit pas, pendant une période de DEUX ANS, s'installer dans un cabinet où il puisse entrer, en concurrence directe avec le médecin qu'il a remplacé et éventuellement avec les médecins exerçant en association avec celui-ci, à moins qu'il ait entre les intéressés un accord qui doit être notifié au Conseil Départemental.

Si cet accord n'a pu être obtenu, le cas peut être soumis au Conseil Départemental, qui décidera.

(le calcul de la durée de remplacement s'effectue en cumulant toutes les périodes au cours desquelles une même personne a remplacé un même médecin).

Pour la période inférieure à TROIS MOIS, nous vous demandons avant de vous engager de bien vouloir réfléchir et d'établir un contrat tenant compte de vos « desiderata ». Un modèle peut vous être soumis.

PRIÈRE D'ACCOMPAGNER CHAQUE DEMANDE DE REMPLACEMENT DES PIÈCES SUIVANTES : (auquel cas votre demande de remplacement sera classée dans votre dossier sans accord).

- **LA LICENCE DE REMPLACEMENT EN COURS DE VALIDITE (ANNEE 2005)**
- **LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'INSCRIPTION AU TABLEAU**
- **L'ATTESTATION DE QUALIFICATION DU CONSEIL DE L'ORDRE (si le remplaçant est spécialiste)**